Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260128-2026_1_7-DE

Commune de BOURBRIAC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Claudine GUILLOU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : GUILLOU Claudine, LE BLOAS Jean-Jacques, LE FLOC'H Patrick, GUEGAN Florence, SERANDOUR Louis, LE COUSTER Béatrice, LOSTYS Jérôme, GUILCHER Gwénaëlle, GODEFROY Didier, LE COUSTER Christelle, PRIDO Loïc, TOUCHERY CREPIEUX Sandrine, BRIOU Julien, LE NEINDRE Myriam, Murielle COATRIEUX

ABSENTS EXCUSES : LE COZ Caroline donne pouvoir à LE COUSTER Béatrice, DRONIOU Christian donne pouvoir à LE COUSTER Christelle, BLANCHARD Benoit donne procuration à BRIOU Julien, HERVE Jean-Luc donne pouvoir à Murielle COATRIEUX

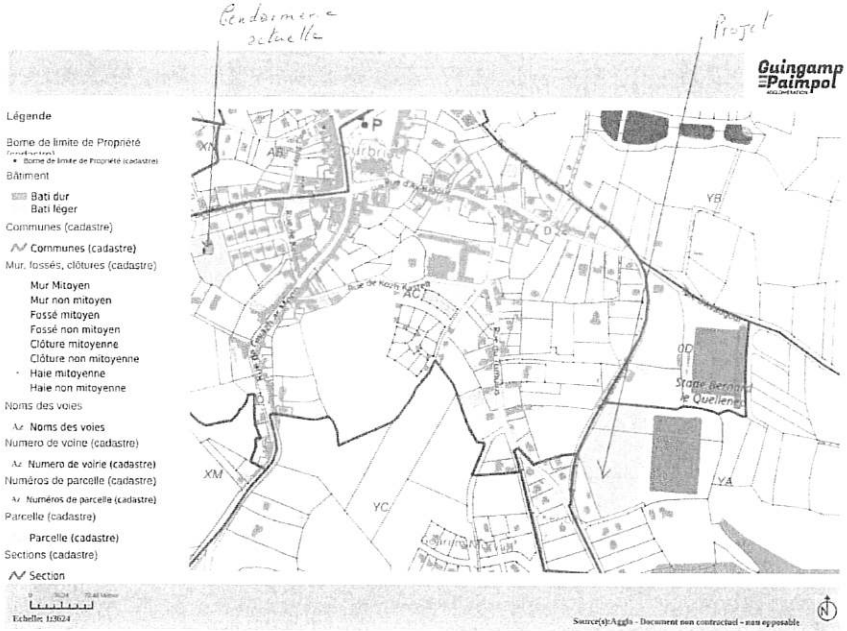
Secrétaire de séance : Florence GUEGAN

Date de la convocation : le 29/12/2025

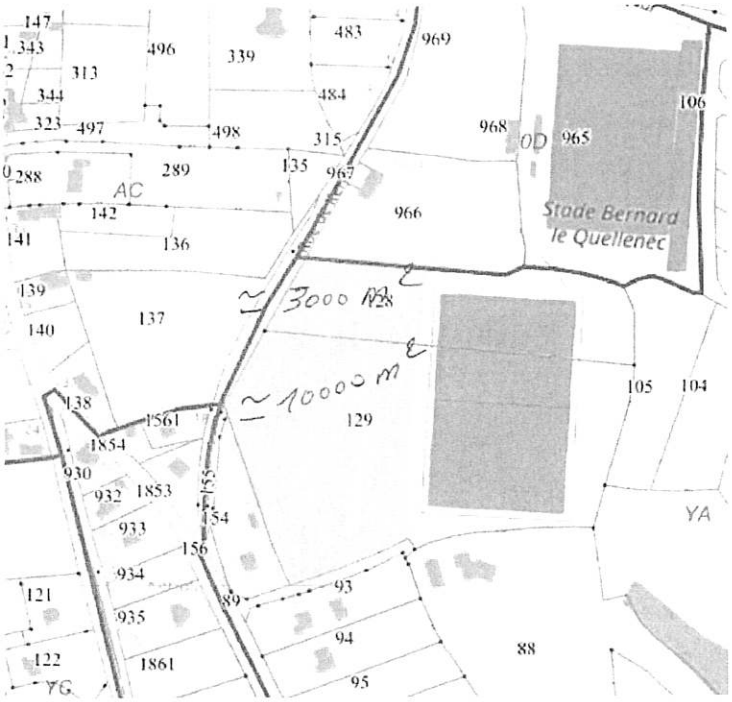
URBANISME – CADRE DE VIE : Accord de principe pour vente portions de parcelles YA 128 et YA 129 en vue de la construction d'une nouvelle gendarmerie

3.5 Délibération n°2026/1-7

Les locaux actuels, propriété de Terre d'Armor Habitat, ne répondant plus aux attendus en termes de confort et de fonctionnalité, les services de la gendarmerie ont sollicité la collectivité dans le cadre d'une recherche de foncier pour un projet futur de construction d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire de la commune.



Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260128-2026_1_7-DE



Deux parcelles, propriété de la commune, sont disponibles en cœur de ville :

- Environ 10 000 m2 de la parcelle YA 129 (22 288 m2 en partie occupée par le stade),
- Environ 3 000 m2 de La parcelle YA 128, contigüe (8 430 m2 également, en partie, occupée par le stade)

Ces deux parcelles offrant une disponibilité foncière d'environ 13 000 m2, pour 2 000 m2 nécessaires à la construction et l'aménagement de l'équipement, sont classées, au PLUI, en grande partie en zone Ue.

Après en avoir délibéré, à la majorité (18 voix Pour et 1 voix Contre), les membres du Conseil, en vue de conforter la présence de la gendarmerie sur le territoire de la commune de Bourbriac, approuvent par accord de principe la cession, à l'euro symbolique, de la surface nécessaire à la construction d'une nouvelle gendarmerie, les frais de bornage et de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré en séance le 28/01/2026

Le secrétaire de séance, Florence GUEGAN	Le Maire, Claudine GUILLOU COMMUNE DE BOURBRIAC Côtes d'Armor

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Mme le maire de Bourbriac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.